Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200420-20241014-24101401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Publication: 15/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 24 10 14 01



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 14 Octobre 2024

Attributions de subventions aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers avant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : Jeudi 10 Octobre 2024 Date de l'affichage : Jeudi 10 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusé: Valérie CHAZELLE a donné pouvoir à André PEYRET

Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Pierre GIRAUD

Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI a donné pouvoir à Henri PRAMALION

Josiane DREVET a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire expose que la commission « Culture, Communication, Sport et Monde Associatif » a étudié les demandes de subventions soumises par les associations Chamblouses.

Après un examen approfondi, la commission a recommandé l'attribution de subvention à :

- Chambl'Envi: L'association sollicite une subvention pour l'organisation de la visite de la Chapelle St-Foy ainsi que les journées du patrimoine. Dépenses : 1144 euros. La commission propose de leur attribuer une subvention de 230 euros (1144 x 20% = 228,80).
- UNC : Dispensé de formulaire de demande de subvention dans la mesure où ils ne souhaitent que le financement des deux gerbes (8 mai et 11 novembre). La commission propose de leur attribuer une subvention de 250 euros (comme l'année dernière).
- Epicerie solidaire des 4 ponts : La commission propose de leur attribuer une subvention de 500 euros (comme l'année dernière).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer :
 - Une subvention de 230 euros au titre de l'année 2024 à l'association « Chambl'Enyi » ;
 - Une subvention de 250 euros au titre de l'année 2024 à l'association « UNC »;
 - Une subvention de 500 euros au titre de l'année 2024 à l'association « Epicerie solidaire des 4 ponts ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200420-20241014-24101401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024 Publication : 15/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 24 10 14 01



AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 14/10/2024

Le Maire Pierre GIRAUD

Le secrétaire de séance Josiane DREVET

Drus